

Candidatures Prenez le Relais 2024



Suivez la formation Prenez le Relais pour encadrer en villages vacances CCAS

Le bénévolat dans les Activités Sociales de l'Énergie vous intéresse ? Savez-vous quelle démarche faire pour accéder à plus d'information ?

Deux possibilités s'offrent à vous : vous rendre dans votre SLVie ou votre CMCAS pour une demande d'entretien avec le Président de votre CMCAS.

Prenez le relais, entretien avec le président de sa CMCAS

✓ Engagement bénévole en CMCAS

Territoires CCAS, rencontre des nouveaux agents dans un regroupement d'accueil d'orientation.

✓ Intervenant bénévole en village vacances

✓ Accueil Collectifs de Mineurs

✓ Villages vacances

PLUSIEURS VOIES POSSIBLES POUR AGIR DANS LES ACTIVITÉS SOCIALES :

Engagement CMCAS

Engagement CCAS

Engagement en CMCAS (3 jours)

Intervenant bénévole en villages vacances (4+2 jours REX/bilan)



A partir de formations permettant aux agents une implication ponctuelle dans ce dispositif du « Prenez le relais » dans sa CMCAS. Mais aussi avec la possibilité d'intervention en animation en centre de vacances, sur des activités physiques ou culturelles maîtrisées ou avec diplôme, si la loi l'exige.

Un cheminement qui permet une découverte des Activités Sociales à son rythme, clarifie la notion de responsabilité et permet la construction de projets dans le domaine ciblé.

Encadrer en Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)

Encadrement à titre non professionnel dans l'animation (BAFA) ou à la direction (BAFD).

Pour tous renseignements, solliciter votre CMCAS ou aller sur le site : www.iforep.fr

ENCADRER EN VILLAGE DE VACANCES (adultes et familles)

Cursus Responsable principal en Villages Vacances

- ✓ Responsable principal en VV (2x5 jours)
- ✓ Stage pratique en position de responsable (28 jours minimum)
- ✓ Bilans (3 jours)
- ✓ Stage de recyclage responsable principal (3 jours tous les 3 ans)

Deux cursus de formation, qui dans un premier temps vous conduira sur une fonction de responsable, puis après validation d'expériences, de responsable principal.

La formation de tuteur, elle, conduit à l'accompagnement du responsable stagiaire en situation d'encadrement. En parallèle, les Activités Sociales et Iforep déclinent des offres de formations venant compléter vos compétences dans des domaines aussi variés que :

- skipper
- pilote et accompagnateur handiski
- plan de maîtrise sanitaire...

L'ensemble de ces propositions sont portées par une ambition politique, le Par et le Pour, qui chaque année propose à ces bénéficiaires de s'engager dans les Activités Sociales en laissant la possibilité à tout un chacun d'agir. Cette singularité tient bonne place dans le mouvement de l'Éducation Populaire et fait valoir toute la richesse d'une gestion ouvrière atypique.

Cette volonté humaniste participe du brassage intergénérationnel, favorise la rencontre, le partage, la découverte, l'aide, rompt l'isolement...

Il est le socle commun, sur lequel se décline les Activités Sociales.

CONDITIONS

Pour toute inscription :

- Être ouvrant droit de la CMCAS de Clermont-Le Puy
- Adresser une lettre de motivation + CV à la CMCAS avant le 15 octobre 2024
- Chaque candidat sera ensuite reçu par le Président de la CMCAS durant les vacances scolaires automne.

Contactez votre CMCAS !